

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 février 2011

DÉLIBÉRATION n°2011-009

Nombre de membres  
au Conseil municipal : 29  
  
en exercice : 29  
  
qui ont pris part à la  
délibération : 27  
  
Date de convocation :  
01 février 2011

L'an deux mille onze, le 07 février à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e) s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Christian GROS, , Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, , Pierre CLOT, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean Marc BRUEL

Représentés : Pierre TERRAES par Hervé POTHIER DENIS, Patricia OBEID par Mireille PERINEL, Isabelle GULGLIELMO par Annick GAILLARD, Sophie FAUCON BIGUET par Yannik OLLIVIER, Chantal BREBION par Luc MOREAU

Absents : Jérôme MAGNIN, Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Madame Michelle LAPRESA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Rapporteur : Mireille PERINEL**

**Objet : FINANCES – SUBVENTION – Versement d'une subvention à l'Association saint Agnès pour le projet restaurant d'insertion**

Le rapporteur expose que l'association Sainte Agnès a déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre de son projet de restaurant d'insertion.

L'association Sainte Agnès est propriétaire sur son site de Saint Martin Le Vinoux d'un bâtiment de 800 mètres carrés qu'elle souhaite voir affecter à une activité pérenne, créatrice d'emploi pour les personnes handicapées qu'elle prend en charge.

Ce lieu destiné non seulement aux usagers de l'association, environ quatre vingt personnes plus le personnel de service sera destiné également aux enfants de l'école du Village et du personnel communal (ce qui fonctionne déjà à ce jour).

A cet existant, l'association projette d'étendre la production afin de livrer en liaison chaude d'autres établissements scolaires de la commune et service à la personne.

Ce projet inclut également l'installation dans une partie des locaux dédiée à cet usage le Centre de loisirs enfance de la commune de Saint Martin le Vinoux. Les enfants fréquentant ce lieu sont quasi exclusivement issus des quartiers ZUS de la commune.

Le montage financier de ce projet est détaillé dans le plan de financement ci-joint.

Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 10 000 euros.

Le rapporteur entendu,  
le Conseil municipal, après avoir délibéré :

ACCEPTE de verser une subvention d'investissement de 10 000 euros à l'Association sainte Agnès.

DIT que les dépenses seront inscrites au compte 2042

**VOTE : UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 8 février 2011

**Acte certifié exécutoire** depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

**Le Maire**

**Yannik OLLIVIER**

